

Arrêté n°SAGJ-26-019**Portant sur la proclamation des résultats
– renouvellement partiel des membres
du conseil d’UFR de l’UFR sciences et
techniques (scrutin du 27 janvier 2026)****Transmis au rectorat de l’Académie
de Nantes et publié sur le site internet de
l’établissement le 30 janvier 2026****PROCLAMATION DES RESULTATS****RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CONSEIL D’UFR DE L’UFR
DES SCIENCES ET TECHNIQUES****SCRUTIN DU 27 JANVIER 2026**

- Vu** le code de l’éducation et notamment ses articles L.719-1 et L.719-2, L713-3 et D719-1 et suivants ;
- Vu** l’arrêté n°SAGJ-25-169 du 9 décembre 2025 portant sur l’organisation du renouvellement partiel du conseil d’UFR de l’UFR sciences et techniques (scrutin du 27 janvier 2026) ;
- Vu** l’arrêté n°SAGJ-26-007 du 9 janvier 2026 portant sur la recevabilité des candidatures dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d’UFR de l’UFR sciences et techniques (scrutin du 27 janvier 2026) ;
- Vu** les statuts de l’UFR sciences et techniques modifiés et approuvés par le conseil d’administration réuni en séance le 14 mars 2023 ;
- Vu** les statuts de l’université du Mans approuvés par le conseil d’administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

LA PRESIDENTE DE L’UNIVERSITE**ARRETE****ARTICLE 1 - Résultats des élections au sein du collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

2 sièges de titulaire étaient à pouvoir au sein du collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés du conseil d’UFR de l’UFR sciences et techniques.

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation
96	6	0	6	6.25%

La liste de candidatures suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
Nom de la liste : <i>Physique</i> YAACOUB Nader SOUMAH Lucile	6	2 sièges de titulaire

Arrêté n°SAGJ-26-019

**Portant sur la proclamation des résultats
– renouvellement partiel des membres
du conseil d'UFR de l'UFR sciences et
techniques (scrutin du 27 janvier 2026)**

**Transmis au rectorat de l'Académie
de Nantes et publié sur le site internet de
l'établissement le 30 janvier 2026**

Sont donc proclamés élus :

YAACOUB Nader

SOUMAH Lucile

ARTICLE 2 – Résultats des élections au sein du collège des usagers

6 sièges de titulaire et 6 sièges de suppléant étaient à pouvoir au sein du collège des usagers du conseil d'UFR de l'UFR sciences et techniques

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation
5760	6	1	5	0.10%

La liste de candidatures suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
Nom de la liste : <i>Bouge ton UFR</i> CHAUSSEPIED Stella MONTAROU Benjamin MONTAROU Marion MARTINAND Briec DA COSTA Clara REVERBEL- - LONGHI Lucas LECHANOINE Lisa HUCHET Thomas DELAPORTE Lilly BELHACHE Giovanni LEVELEUX Coline LETISSIER Tom	5	6 sièges de titulaire et 6 sièges de suppléant

Sont donc proclamés élus :

CHAUSSEPIED Stella (Titulaire)
 MONTAROU Benjamin (Titulaire)
 MONTAROU Marion (Titulaire)
 MARTINAND Briec (Titulaire)
 DA COSTA Clara (Titulaire)
 REVERBEL- - LONGHI Lucas (Titulaire)

LECHANOINE Lisa (Suppléante)
 HUCHET Thomas (Suppléant)
 DELAPORTE Lilly (Suppléante)
 BELHACHE Giovanni (Suppléant)
 LEVELEUX Coline (Suppléante)
 LETISSIER Tom (Suppléant)

Le Mans, le 30 janvier 2026,

Arrêté n°SAGJ-26-019

**Portant sur la proclamation des résultats
– renouvellement partiel des membres
du conseil d’UFR de l’UFR sciences et
techniques (scrutin du 27 janvier 2026)**

***Transmis au rectorat de l’Académie
de Nantes et publié sur le site internet de
l’établissement le 30 janvier 2026***

ARTICLE 3 - Durée des mandats

Les nouveaux membres élus au sein du collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés sont élus pour la durée du mandat restant à courir.

Les membres usagers sont élus pour une durée de deux (2) ans.

Les mandats débiteront à compter de la proclamation des présents résultats, soit le 30 janvier 2026

ARTICLE 4 – Exécution

La directrice administrative de l’UFR des sciences et techniques est chargée de l’exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 – Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l’université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Organisation et fonctionnement », « Elections dans les composantes » et affiché au sein des locaux de l’UFR des sciences et techniques.

Delphine LETORT

